

Article paru en février 2024

ALEXANDRE FAUQUETTE & FREDERIC PIERRU

RETOUR SUR LA GESTION SANITAIRE DE LA PANDEMIE

Soignants suspendus, autopsie d'une erreur

« Antivax », « complotistes »... Les soignants qui ont refusé la vaccination ont subi l'opprobre, en plus des suspensions. Leurs décisions n'étaient pourtant pas étrangères à la rationalité mais l'exécutif ne les a pas écoutés. Trop occupé à faire entendre sa raison.

ÇA restera comme un moment de bascule. En juin 2021, pour la première dose et la vaccination complète, la couverture vaccinale des professionnels de santé atteint 78% et 69% en libéral; 64% et 42% en établissement de santé; 55% et 42% en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et unité de soins de longue durée (USLD) (1). Le chef de l'État s'en exaspère. À la télévision, le 12 juillet, il avertit les soignants de leur suspension s'ils refusent l'inoculation. Tandis que la situation épidémique appellerait selon lui une vaccination de masse, M. Emmanuel Macron s'agace aussi des hésitations de la population : plus de la moitié des personnes interrogées par Ipsos les partageaient début 2021. Il instaure donc un passe sanitaire qui condamne à la mort sociale tous les réfractaires au vaccin. Avant d'annoncer, lors de la même allocution télévisée, des réformes de l'assurance-chômage et des retraites.

Ce soir-là, M. Macron prend ainsi le risque d'associer injonctions sanitaires et régressions sociales d'abord subies par les classes populaires. Alors qu'à ces catégories, aux travailleurs de la « première ligne » comme à tous les Français, il avait promis le 24 novembre 2020 qu'il n'y aurait aucune obligation vaccinale. Alors surtout qu'un tel raidissement entre en contradiction avec les données pourtant à sa disposition : en dessous de 50 ans, le taux de létalité du Covid-19 tend vers zéro ; les études internationales établissent une efficacité du vaccin limitée dans le temps (trois mois) et une prévention des seules formes graves — ni guère de l'infection ni plus de la transmission (2). Mais ce 12 juillet, sur la base d'une recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS), M. Macron affirme que cette obligation divisera par douze le pouvoir de contamination contre le variant Delta... Ce qui n'empêchera pas certains établissements de faire venir au travail des soignants covidés mais vaccinés.

L'allocution laisse abasourdis nombre de soignants applaudis en 2020. Plusieurs centaines d'entre eux ont accepté de revenir sur cette période dans le cadre de notre enquête. Tous ont fait part de leur sidération au soir du 12 juillet. Mais le Parlement ira encore un peu plus loin. Les dispositions de la loi du 5 août 2021 excèdent les annonces du président de la République : alors que le droit commun de la fonction publique conserve son traitement à l'agent suspendu et impose de régler sa situation dans un délai de quatre mois, l'article 1er du nouveau texte permet de suspendre les soignants sans limite dans le temps, sans aucune rémunération ni droit aux minima sociaux ou à l'exercice d'une autre activité professionnelle.

Dans une tribune au *Monde* le 11 mai 2023, peu après que la HAS a préconisé la levée de l'obligation vaccinale, le médiatique médecin urgentiste Mathias Wargon reconnaîtra la dureté des mesures prises deux ans plus tôt : « *De nombreux soignants laissés dans une situation sociale suspendue ont probablement quitté définitivement le secteur. Il fallait bien vivre. On peut regretter qu'aucune porte de sortie ne leur ait été proposée soit par le gouvernement, soit par les partisans les plus virulents de leur réintégration.* » On peut le regretter en effet. La France a été parmi les pays les plus répressifs si on lit de façon précise l'évaluation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (3). Peut-être un peu du fait de la mobilisation de mandarins aussi progressistes qu'incorruptibles, de médecins aux ordres de l'Élysée, de technocrates, d'associations de patients, de journalistes qui appelaient à toujours plus d'intransigeance ; on ne discute ni ne négocie avec les « complotistes » !

Peut-on seulement rappeler que plusieurs vaccinations s'imposent aux soignants, à commencer par celle contre l'hépatite B ? Que, de ce fait, les suspendus sont souvent plus à jour des vaccinations principales que nombre de leurs compatriotes ? Et qu'à cet égard on ne saurait les classer parmi les « antivax », soit les 3 ou 4 % de Français qui refusent par principe toute vaccination ? En réalité, rien ne distingue les soignants de leurs compatriotes : les uns comme les autres acceptent sans barguigner les vaccinations les plus éprouvées tandis que celles plus récentes, et souvent moins efficaces, par exemple contre la grippe, font l'objet d'une plus grande réticence. La nouveauté des vaccins à ARN messenger contre le Covid-19 a suscité des doutes, voire de la méfiance. Comme l'on pouvait s'y attendre, comme on aurait pu l'entendre. Sauf que la séquence vaccinale a vu la police sanitaire se substituer à la santé publique — dans la continuité des débuts chaotiques de la gestion de la pandémie, marqués par l'auto-attestation de sortie, une autre spécificité française (4).

De fait, les soignants sanctionnés par cette police ont connu un calvaire de six cent sept jours. Et le terme « suspendu » permet bien d'en rendre compte : six cent sept jours dans le vide économique, social et professionnel. Après avoir recueilli des centaines de témoignages oraux et écrits, on peut esquisser un profil-type. Le suspendu est plutôt une femme, dans la trentaine, mère ou souhaitant le devenir prochainement, d'extraction populaire, peu voire souvent pas politisée, et dont la principale motivation du refus tient à la peur d'un vaccin sorti bien trop vite au regard de la nouveauté de l'emploi de l'ARN messenger.

Nombre de jeunes femmes ont confié craindre pour leur fécondité. Beaucoup ont également fait part de la maltraitance d'une institution qui leur enjoint de travailler plus et plus vite pour un pouvoir

d'achat en berne (5). L'obligation vaccinale a achevé d'exaspérer celles-là qu'on avait envoyées au front pandémique tout au long de l'année 2020 dans des conditions souvent dangereuses (manque de masques, de surblouses, etc.). Nul hasard si le refus vaccinal s'observe davantage au bas de la hiérarchie soignante, parmi celles aux conditions de travail et aux rémunérations les plus dégradées. Chaque témoin a exprimé un fort sentiment d'injustice. De l'incompréhension aussi tant ces suspendus ont eu le malheur de croire que le monde de la santé avait changé, que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé, son usager a des droits, notamment à l'information et au consentement... Car en période de pandémie, le « patient acteur » redevient assujéti aux doctes experts médicaux, aux décideurs politiques et aux intérêts industriels.

Le grand sociologue chicaguan Howard Becker (1928-2023) a montré comment la déviance procède par étapes, en partie du fait de l'institution qui édicte la norme (6). Schématiquement en l'espèce : les soignants discutent avec leurs collègues du service, où bon nombre refusent initialement la vaccination ou, au minimum, émettent des doutes ; las, la pression des directions et des médecins s'intensifie, soit à l'oral soit par courriels ; certaines cèdent, provoquant l'ire de ceux qui refusent le chantage ; les positions se radicalisent ; les plus réfractaires sont harcelés par leurs supérieurs, notamment les médecins ; ils commencent à échanger sur les réseaux sociaux et à rechercher des informations alternatives, ce qui renforce leur conviction initiale ; ils sont de plus en plus stigmatisés ; ils se rapprochent de collègues qui pensent comme eux, par exemple en manifestant à compter du 15 septembre 2021, date du début effectif des suspensions ; ils sont expulsés parfois par un vigile manu militari de leur service où ils étaient pourtant considérés et bien évalués ; certains sont même convoqués à la gendarmerie ou au commissariat ; partant, ils finissent par endosser le stigmate, voire par le revendiquer et l'opposer à un État maltraitant qui leur rend la vie impossible depuis des années à force de dégrader le service public hospitalier.

Sur les réseaux dits « sociaux » ou les plateaux des chaînes d'information en continu, qui vivent de et pour la polémique, certains médecins se mettent alors en scène, même s'ils ne connaissent rien au sujet. Des diabétologues, des dermatologues deviennent infectiologues. Des défenseurs du système public se fourvoient dans leur vindicte contre des personnes modestes plongées de façon cruelle dans les plus grandes difficultés économiques, sociales et familiales : divorces, ruptures avec les parents, pertes de la maison achetée à crédit, tensions avec les amis chez qui on trouve un instant de répit pour l'hébergement, économies accumulées laborieusement au fil d'une vie qui partent en fumée, honte du regard sévère des voisins quand ils constatent qu'en tant qu'infirmière ou infirmier vous n'allez plus au boulot, etc. Certains ont cédé. Pour eux, s'ajoute aux épreuves endurées le sentiment d'avoir trahi leurs compagnons de combat et... leurs propres convictions.

Souvent, pourtant, les suspendus maîtrisaient mieux les controverses scientifiques que les épidémiologistes improvisés de BFM TV ou CNews. Sur des boucles Telegram ou WhatsApp s'échangeaient des articles scientifiques, des interviews de telle ou telle sommité de la virologie, de l'infectiologie... S'il ne pouvait s'agir que de bulles discursives du point de vue des obsédés du complotisme (7), ces derniers n'étaient-ils pas au même moment pris dans leurs propres bulles

(entre-soi médical, fréquentation — et même fascination — des coulisses du pouvoir, dîners en ville, etc.) ? Sans disposer d'un minimum de compétences voire d'information sur le sujet, nombre d'auteurs de tribunes ou de bretteurs de débat auront en tout cas pourfendu les suspendus.

Or souvent ces soignants voyaient juste. La plupart savaient, pour avoir été sur le pont en 2020, dans des unités Covid, que la maladie tuait prioritairement des personnes de plus de 80 ans (l'effet « moisson ») ou des gens atteints de comorbidités (obésité, diabète, hypertension, immunodépression). Ils ont aussi constaté que la vaccination vantée fin 2020 par M. Macron n'avait rien de miraculeux. Dès lors, fallait-il faire autant de dégâts humains pour un vaccin qui s'est avéré peu efficace pour empêcher la transmission d'une maladie menaçant en premier lieu la vie des plus âgés et certains malades chroniques ? Car il y a aussi eu des dommages collatéraux ; la suspension a brisé des familles et plongé des enfants dans la précarité. En tout état de cause, le président de la République a préféré politiser le vaccin et banaliser le recours à l'État d'exception plutôt que de faire de la santé publique. Partant, il a réactivé la colère des classes populaires auxquelles les paramédicaux appartiennent très souvent.

Alors que les « suspendus » commençaient à être réintégrés, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a tiré le bilan le plus lucide sur le dévoiement de la santé publique en police sanitaire dans son avis du 6 juillet 2023 : « *L'exigence d'exemplarité, à laquelle il a largement été fait appel pour légitimer l'obligation vaccinale des professions de santé, doit être conçue réciproquement : les autorités politiques et sanitaires se doivent d'être exemplaires dans la manière dont elles décident, justifient et mettent en place des politiques vaccinales, a fortiori quand il s'agit d'obligations vaccinales* (8). » On ne saurait mieux dire. L'acceptation de la vaccination tient aussi à la crédibilité de ceux qui énoncent les messages de santé publique. À cet égard, les refus de vaccination forment aussi un symptôme de la défection de franges croissantes de la population. Le rapport aux vaccins n'est jamais qu'une facette des rapports ordinaires au politique (9).

ALEXANDRE FAUQUETTE & FREDERIC PIERRU

Respectivement enseignant à Sciences Po Lille, Ceraps (UMR 8026), et chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS - Arènes - Rennes).

- (1) « Covid-19. Point épidémiologique hebdomadaire n° 68 », Santé publique France, 17 juin 2021.
- (2) Lire Ariane Denoyel, « [Covid, vaccins et science aux origines d'une défiance](#) », *Le Monde diplomatique*, avril 2023.
- (3) « [Premiers enseignements issus des évaluations gouvernementales de la réponse au Covid-19 : une synthèse](#) », OCDE, Paris, 21 janvier 2022.
- (4) Théo Boulakia et Nicolas Mariot, *L'Attestation. Une expérience d'obéissance de masse, printemps 2020*, Anamosa, Paris, 2023.
- (5) Frédéric Pierru, « Se soigner », dans Antony Burlaud, Allan Popelard et Grégory Rzepski (sous la dir. de), *Le Nouveau Monde. Tableau de la France néolibérale*, Éditions Amsterdam, Paris, 2021.
- (6) Howard S. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 2012.
- (7) Lire Frédéric Lordon, « [Le complotisme de l'anticomplotisme](#) », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017.
- (8) Comité consultatif national d'éthique (CNCE), « [La vaccination des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux : sécurité des patients, responsabilité des professionnels et contexte social](#) », avis n° 144 du 13 juillet 2023.
- (9) Jeremy K. Ward, « [Politisation et rapports ordinaires aux vaccins. Premiers enseignements de l'épidémie de Covid-19](#) », *L'Année sociologique*, vol. 73, n° 2, Paris, 2023.